

CONSEIL MUNICIPAL - EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du Mardi 1 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation :

26 Juin 2025

Date d'affichage :

26 Juin 2025

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, Mme GRUET Paulette, Mme COLOMBE Maud, M. LESUEUR Michel, M. FRUITIER Gérard, M. GAILLARD Gilles, M. MEULINS Didier, M. BEAUVISAGE Francis, Mme ELIE-DESPREZ Anne, Mme MOREL Anita, M. CHARDIN Ludovic, Mme MUSEMAQUE Patricia, Mme FAUQUEUX Oriana

Absents excusés : M. BLANCFENE Jean-Pierre, a donné procuration à M. MAGNOUX Alain
Mme HOUSSAIS Muriel, a donné procuration à Mme FAUQUEUX Oriana
Mme KITOUS Zelda
Mme LEFEBVRE Nadège
M. LUCIEN Alexandre, a donné procuration à M. FRUITIER Gérard
M. POP Vasile, a donné procuration à Mme MOREL Anita

A été nommée secrétaire : M. CHARDIN Ludovic

ORDRE DU JOUR

- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Désaffectation de l'école du Hameau d'Armentières
- Avis sur la vente de logements OPAC
- Régime indemnitaire du personnel communal - Modification
- Régime indemnitaire du personnel communal - Ajout
- Acompte budgétaire au SIRS LACHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY
- Amortissement des immobilisations
- Cession foncière

Délégation du Conseil Municipal au Maire (réf : 2025_D21) approuvée

Délégation à Monsieur Le Maire de la compétence de constater et de décider l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100€.

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Désaffectation des bâtiments de l'école du Hameau d'Armentières (réf : 2025_D22) approuvée

Désaffectation des bâtiments de l'école du hameau d'Armentières situé 5 rue des potiers - hameau d'Armentières - LACHAPELLE AUX POTS car l'école est fermée depuis le 15 avril 2025.

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Avis sur la vente de logements OPAC (réf : 2025_D23) approuvée

L'OPAC du département de l'Oise demande l'avis du conseil municipal concernant la vente :

- de trois logements individuels rue de la ferme à LACHAPELLE AUX POTS
- d'un logement individuel 11 rue de la fontaine à LACHAPELLE AUX POTS

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Régime indemnitaire du personnel communal - Modification (réf : 2025_D24) **approuvée**

Mise en conformité avec la nouvelle réglementation concernant le maintien du régime indemnitaire en cas de maladie.

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Régime indemnitaire du personnel communal - Ajout (réf : 2025_D25) **approuvée**

Instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01^{er} janvier 2025.

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Acompte budgétaire au SIRS LACHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY (réf : 2025_D26) **approuvée**

Autorisation à verser une ou plusieurs avances de participation au SIRS chaque début d'année dans la limite de 50% des participations votées l'année précédente.

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Amortissement des immobilisations (réf : 2025_D27) **approuvée**

Amortissement de la convention fonds de concours sente piétonne "LACHAPELLE AUX POTS /HODENC EN BRAY pour un montant de 28 370,50 € en une seule fois en 2025.

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Cession foncière (réf : 2025_D28) **approuvée**

Une partie de la parcelle AB 290

A l'unanimité

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 0

Pour copie conforme : En mairie, le 8 Juillet 2025

Le Maire Alain MAGNOUX

